

CAEN du 19 novembre 2024

Madame la Rectrice,
Monsieur le Président de région
Mesdames et messieurs les membres du CAEN

Après une grande période de flottement et une rentrée scolaire sans véritable ministre de l'Éducation nationale, c'est finalement Mme Genetet Anne qui a été nommée à ce poste le 21 septembre 2024. Le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et du sport a donc poursuivi sa valse des ministres entamée depuis moins deux ans. Il a fallu attendre le mardi 12 novembre pour voir Mme le ministre nous présenter son nouveau plan (un énième pour les professeurs que nous sommes) correspondant à l'acte II du choc des savoirs dans lequel elle évoque :

- une refondation des programmes scolaires particulièrement sur les matières français et mathématiques de la maternelle à la 3^{ème}, et en langues vivantes de la 6^{ème} à la terminale ;
- la labellisation des manuels scolaires dans les zones REP et REP+, et milieu rural ;
- l'accompagnement des élèves au collège avec les groupes de besoin étendus à la 4^{ème} et 3^{ème}, une heure hebdomadaire de devoirs faits pour 800000 élèves de 4^e et 3^e, 22000 stages de réussites durant les vacances scolaires ;
- la valorisation du brevet
- le retour des maths au baccalauréat
- et enfin un plan sur le climat scolaire et la sécurité décliné en trois principes : Protéger, apaiser et responsabiliser.

Pour ce dernier point, nous sommes impatients de voir les mesures pratiques qui seront mises en place. Il est effectivement grand temps, en espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard, de responsabiliser les élèves et leur famille, d'apaiser le climat scolaire dans les tous les établissements, et par-dessus tout de protéger les personnels et les



ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

élèves. Notre métier souffre d'un manque criant de reconnaissance et ce ne sont certainement pas les dernières déclarations de notre ancien président qui vont arranger les choses. Le SNE s'insurge devant ces allégations pour le moins blessantes et mensongères à l'égard des professeurs des écoles, qui ne travailleraient que 24 heures par semaine, uniquement 6 mois dans l'année, sans rien préparer en maternelle.

Ces propos, plus dignes de paroles entendues au café du commerce que d'un ancien président de la République, sont totalement mensongers et désolants.

Sur la forme, nous déplorons sa feinte méconnaissance du dossier évoqué : en effet, le temps de travail des enseignants du premier degré est de 27h hebdomadaires (24h devant élevés + 3h de réunions et travaux divers). Il n'est que de 24h devant tous les élèves depuis 2008. C'est bien sous sa présidence que le samedi matin - jusque-là travaille- a été rendu aux familles. Ces 3 heures n'ont pas été offertes mais réparties différemment. Alors, oui, grâce à lui, les enseignants n'ont plus classe le week-end, et nous lui en savons gré. L'horaire hebdomadaire demeure de 27 heures. Apparemment, il a oublié tout cela.

Néanmoins, il sait aussi pertinemment que le temps de travail réel d'un professeur est bien supérieur, en raison notamment des préparations et corrections, y compris en maternelle, et que le week-end d'un enseignant n'est pas de tout repos. En tant que maire de Neuilly, il a sans doute pu le constater en allant à la rencontre des enseignants de sa commune. Peut-être que ça aussi il l'a oublié.

Il sait également que les congés scolaires, dont le total s'élève à moins de 4 mois (et non pas 6) sont l'occasion pour bon nombre d'enseignants de se documenter, de peaufiner leur organisation pédagogique, de renouveler leurs méthodes de travail...

Il a choisi de ne pas évoquer la réalité, soucieux qu'il est d'amuser son auditoire et de faire le buzz. Ça, il ne l'a pas oublié.

Sur le fond, et c'est là le plus grave, nous nous demandons, comment l'ancien président de la République qu'il est, peut tenir des propos si socialement clivants sur



des personnels aussi engagés et respectueux des institutions que sont les enseignants. Porter de la déconsidération n'est pas du rôle de président de la République, en activité ou pas, alors que s'attacher à cimenter la nation l'est.

Les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur, sont des travailleurs sérieux et engagés, les défenseurs des valeurs de la République, au rang desquelles figure la fraternité. Un peu de dignité à leur égard serait de bon aloi.

Le **SNE**, syndicat exclusivement 1^{er} degré, de proximité et de proposition, poursuivra de mener des échanges constructifs avec l'administration et ses responsables locaux. Nous veillerons à défendre les intérêts du personnel sans compromission ni opposition systématique. Au **SNE**, nous sommes favorables au débat démocratique avec le ministère, la hiérarchie et nos partenaires. Notre but est d'obtenir les meilleures avancées pour nos collègues mais sommes totalement opposés aux attaques sordides et mensongères visant à stigmatiser notre profession et ses agents.

Notre académie connaît des baisses démographiques importantes depuis de nombreuses années. Pour cette rentrée 2024, ce sont encore 7693 élèves de moins dans le premier degré. Même si ce chiffre est encore très important, il est en baisse par rapport à 2023 où nous avons perdu 7922 élèves. Pourtant, le ministère a décidé de supprimer 219 postes contre 150 l'année dernière. 69 suppressions de postes de plus pour une diminution moins importante de la démographie. Cette décision est totalement incompréhensible. C'était pourtant l'occasion de renforcer et de poursuivre le dédoublement et les classes allégées dans toutes les écoles, y compris celles hors éducation prioritaire et ainsi apporter un soutien équitable à tous les élèves quel que soit leur milieu. Même si nous ne sommes pas opposés à donner plus à ceux qui en ont le moins, restons vigilant à ne pas trop déshabiller les uns pour habiller les autres et ainsi mettre en difficulté les écoles HEP avec des effectifs élevés et surtout potentiellement avec un nombre croissant d'élèves fragiles ou à BEP dans chacune de leurs classes. L'académie et plus particulièrement le Pas de Calais ont vécu une



année scolaire 2023/2024 dramatique avec le suicide d'une jeune collégienne, avec l'assassinat de notre collègue en lycée, avec les inondations catastrophiques dans le secteur de la côte et du bassin de Saint Omer. Nous avons demandé lors des différentes commissions paritaires qu'un regard particulier soit porté sur notre académie, mais force est de constater qu'une fois de plus l'humain est la moindre des préoccupations de nos dirigeants. On est dans une logique comptable pure sans approche RH avec comme unique obstination de réaliser des économies budgétaires sur le compte de l'éducation nationale.

Le taux de non-remplacement était satisfaisant en ce début d'année mais en ce milieu d'automne, déjà quelques circonscriptions sont en difficulté pour suppléer l'absence d'un enseignant. Pourtant, nous n'avons jamais recruté autant de contractuel ces dernières années, plus particulièrement dans le Nord ! L'objectif de mettre un enseignant devant chaque classe n'est pas atteint malgré le recrutement massif d'emplois précaires. Ces personnels ne sont pas assez formés et se retrouvent pour beaucoup rapidement en difficulté. Allons-nous continuer de déstructurer ainsi l'éducation nationale et devenir la boîte de pandore de France travail !!

Les heures d'enseignement non remplacées ne sont pas du ressort des personnels. Elle découle des moyens largement insuffisants mis en place par la politique éducative depuis de très nombreuses années. Les mauvais choix politiques, dictés prioritairement par des choix budgétaires, ont dégradé fortement le système éducatif, les conditions d'enseignement et l'apprentissage des élèves. Fort heureusement, il y a eu ces dernières années quelques décisions intéressantes, comme le dédoublement des classes en REP et REP+ et le retour aux apprentissages fondamentaux, mais il y a encore beaucoup à faire ou à défaire.

Nous avons constaté que les effectifs en ULIS écoles augmentent quant à elle. Nous en aurons certainement une explication durant le CAEN. Cela nous amène donc à parler de l'inclusion et du projet académique de l'excellence inclusive. Le **SNE** revendique l'élargissement du cadre actuel de l'inclusion réussie pour prendre en considération à la fois le bien-être au travail et la réussite de tous les acteurs de l'inclusion : l'élève concerné, ses camarades de classe, l'enseignant et l'AESH.



L'inclusion à outrance telle qu'elle est menée aujourd'hui, sans moyens adaptés nuit aux élèves concernés, nuit aux autres élèves et provoque une souffrance et un épuisement des professeurs dans les classes. La prise en charge de certains élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers nécessiteraient des plateaux techniques et un accompagnement médico-éducatif impossible à effectuer par un simple enseignant et son éventuelle AESH.

Les AESH sont trop souvent dans une situation de précarité qui les pénalisent, surtout s'ils vivent seuls et plus encore avec des enfants. Les témoignages, pour ne pas dire les appels à l'aide, que le **SNE** reçoit sont édifiants. Il y a urgence à soutenir ces personnels sans lesquels l'Education nationale, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne fonctionnerait pas. Les AESH sont des membres importants de nos équipes. Le SNE est mobilisé pour l'amélioration de leur rémunération, de leur devenir professionnel ainsi que de leurs conditions de travail.

N'oublions pas nos collègues qui subissent contraints et forcés cette inclusion à outrance. Le **SNE** est favorable à l'inclusion mais il est totalement opposé à la manière dont cela est mis en place. Les personnels se retrouvent trop souvent devant des situations insolubles, face à des élèves avec des profils et des pathologies très diverses et très spécifiques qui nécessiteraient une formation particulière pour chacune d'entre-elles. La prise en compte de ces élèves est quasi impossible et pourtant l'institution la réclame aux personnels ! Presque tous les jours, nous recevons ou rencontrons des personnels en souffrance face à des difficultés persistantes de gestion de ces élèves en situation de handicap ou à profil éducatif particulier. Ils sont fatigués, éprouvés psychologiquement et parfois de façon très profonde, quand ils ne reçoivent pas des coups en plus. Ce mal-être difficile à percevoir, qui est invisible au contraire d'une souffrance physique corporelle, est un mal profond qui affecte de façon irrémédiable nos collègues. Le **SNE** ne noircit pas le tableau mais fait un constat alarmant Mme la Rectrice. Nous connaissons votre réponse. Vous allez nous dire que vous n'avez que très peu de remontées et que vos constats sont bien différents. Et nous ne serons pas forcément en désaccord. Oui car nous savons que les enseignants sont des valeureux et courageux fonctionnaires exécutants. Bon nombre pour ne pas



dire tous n'oseront pas se plaindre auprès de leurs dirigeants de peur d'être jugé ou tout simplement peur d'avouer être en difficulté. Ce qui n'est pas le cas lors d'échange avec leurs représentants du personnel. Quel enseignant aujourd'hui ne s'est pas retrouvé devant un élève en situation de crise ? Quel enseignant n'a jamais eu à réagir dans l'urgence, avec ses propres réflexes pour préserver la santé de l'enfant en crise, celles des autres et la sienne parfois ? Quel enseignant est formé pour avoir le bon geste, la bonne attitude et le bon comportement pour gérer ces situations ? La réponse est : AUCUN. Pire, aujourd'hui, certains d'entre-eux sont jugés et remis en cause au premier courrier de parents reçu dans les inspections reprochant le comportement voire les approches pédagogiques des enseignants concernés. Le SNE vous pose donc une question Mme la rectrice : que devons-nous faire en cas de situation de crise ? Quel est le comportement miracle à adopter qui ne sera pas dénoncer ou condamné ?

Nous voulons aussi vous soulever une problématique importante avec le manque de psychologue nécessaire pour la constitution des dossiers de notification MDPH. En effet le bilan psychométrique est obligatoire ou fortement conseillé mais nous nous heurtons à une pénurie importante des psychologues pouvant la réaliser. Et sans ce bilan le dossier ne peut pas être validé et les élèves se retrouvent sans accompagnement ni suivi individualisé à venir. Il y a des circonscriptions où plus aucun psychologue n'est présent soit pour des arrêts maladies, soit pour diverses autres raisons. Les familles sont envoyées vers le CMP qui les refuse invoquant le fait qu'ils sont totalement saturés et débordés et qu'ils ne peuvent plus prendre en charge les demandes. Nous vous demandons de bien vouloir vous pencher sur ce dossier et faire un bilan précis de la prise en charge dans chaque circonscription. Là encore nous pouvons déplorer un manque de moyen face à l'ambition de projet de l'excellence inclusive.

Les enseignants sont dans un état de lassitude palpable et demande une reconnaissance et un soutien sans faille de leurs dirigeants, ils demandent aussi une reconnaissance salariale à la hauteur de leur investissement. En effet, les améliorations salariales tardent à arriver et s'avèrent parfois sous l'égide du travailler



plus pour gagner plus. Avec plus de 44h comme l'indique la DEPP, il est difficile de faire davantage. Il est loin le temps du discours à la grandeur des enseignants véhiculé par notre ministère lors de la période COVID. Ce n'est pas le pacte qui apportera la reconnaissance salariale que mérite les personnels. Le **SNE** ne s'oppose pas aux collègues qui souhaitent s'en emparer pour augmenter leurs revenus, mais le SNE en appelle à une revalorisation, c'est-à-dire à une meilleure reconnaissance de ce qui est déjà accompli. D'autant plus, que dans certaines circonscriptions, on ne pourrait utiliser des heures pacte que pour les devoirs faits en 6^{ème} et uniquement dans le collège de secteur, ce qui n'est pas toujours réalisable. Pourriez-vous nous confirmer cela Mme la Rectrice ? Le **SNE** réclame le paiement de toutes les heures liées au travail dit invisible réalisé par les collègues du premier degré et une augmentation salariale rattrapant de trop longues années de disette et de retard vis-à-vis de l'inflation.

Nous sommes navrés, Mme la rectrice, de vous livrer un constat si alarmant. Mais le **SNE** se doit, en qualité de représentant des personnels du premier degré et de la défense de leurs intérêts, de vous lancer ce « SOS » et vous alerter sur la situation du système éducatif actuel et du ressenti de terrain.

Nous vous remercions pour votre écoute et vos réponses en retour.

Emmanuel Caron

Titulaire CAEN